

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Quarante-troisième session
Genève, 30 mai – 3 juin 2022

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES : NOTE D'INFORMATION SUR LES CONTRIBUTIONS ET LES DEMANDES D'ASSISTANCE

Document établi par le Secrétariat

Le présent document contient les informations qui doivent être communiquées au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") au sujet du fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci-après dénommé "Fonds"). Les règles applicables en la matière figurent dans l'annexe du document WO/GA/32/6, que l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvée lors de sa trente-deuxième session en septembre 2005 et modifiée ultérieurement à sa trente-neuvième session en septembre 2010.

L'article 6.f) des règles applicables prévoit ce qui suit :

- "f) Avant chaque session du comité, le Directeur général de l'OMPI communique aux participants une note d'information indiquant :
 - "i) le relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date de la rédaction du document;
 - "ii) l'identité des donateurs (à l'exception de ceux qui auront expressément demandé l'anonymat);
 - "iii) le montant des ressources disponibles compte tenu des sommes déboursées;

- “iv) la liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du Fonds depuis le document d’information précédent;
- “v) les personnes admises au bénéfice d’une assistance qui se sont désistées;
- “vi) le montant alloué à chaque bénéficiaire; et
- “vii) une description suffisamment circonstanciée des personnes ayant présenté une demande d’assistance pour la session suivante.

“Ce document est en outre adressé nominativement aux membres du Conseil consultatif pour examen et délibération”.

Le présent document constitue la trente-cinquième note d’information de cette nature, telle que requise par décision de l’Assemblée générale de l’OMPI. L’information à communiquer aux participants de la quarante-troisième session du comité se présente comme suit :

Relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date du 11 mai 2022 et nom du donateur :

86 092,60 francs suisses (soit l’équivalent de 500 000 couronnes suédoises à cette date) versés le 7 novembre 2006 par le Swedish International Biodiversity Programme (SwedBio/CBM);

31 684 francs suisses (soit l’équivalent de 20 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2006 par le Gouvernement français;

29 992,50 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars É.-U. à cette date) versés le 27 mars 2007 par la Fondation Christensen;

150 000 francs suisses versés le 8 juin 2007 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

5965,27 francs suisses (soit l’équivalent de 5000 dollars É.-U. à cette date) versés le 14 août 2007 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

98 255,16 francs suisses (soit l’équivalent de 60 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2007 par le Gouvernement norvégien;

100 000 francs suisses versés le 7 février 2008 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

12 500 francs suisses (soit l’équivalent de 13 441 dollars É.-U. à cette date) versés le 25 mars 2011 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

500 francs suisses (soit l’équivalent de 573 dollars É.-U. à cette date) versés le 10 mai 2011 par un donateur anonyme;

89 500 francs suisses (soit l’équivalent de 100 000 dollars australiens à cette date) versés le 20 octobre 2011 par le Gouvernement australien;

- 15 000 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement australien¹;
- 4694,40 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement néo-zélandais;
- 37 835 francs suisses versés le 28 février 2017 par le Gouvernement australien;
- 18 268,75 francs suisses (soit l'équivalent de 25 000 dollars canadiens à cette date) versés le 27 mars 2019 par le Gouvernement canadien;
- 16 227,93 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 6 novembre 2019 par le Gouvernement finlandais; et
- 16 158,98 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 9 décembre 2019 par le Gouvernement allemand².

Montant total des contributions volontaires portées au crédit du fonds à la date du 4 février 2022 : 711 892,37 francs suisses.

Montant des ressources disponibles :

- Montant disponible au 21 avril 2022, comprenant les taxes et intérêts bancaires : 20 574,53 francs suisses.
- Montant engagé au 29 avril 2022 : 6967,15 francs suisses.
- Montant disponible moins montant engagé au 12 mai 2022 : 13 607,38 francs suisses.

Liste des personnes ayant bénéficié d'une assistance au titre du fonds ou ayant été admises au bénéfice d'une assistance depuis la dernière note d'information³ :

Le Conseil consultatif du Fonds a recommandé⁴ le financement de la participation de deux personnes, sous réserve de la disponibilité des fonds, à la quarante et unième session du comité (dans l'ordre de priorité) :

M. Ndiaga SALL
Nationalité : Sénégal
Adresse postale : Dakar (Sénégal)
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : Enda Santé
Siège de l'observateur accrédité : Dakar (Sénégal)

M. Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO
Nationalité : Équateur
Adresse postale : Quito (Équateur)
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :
Call of the Earth/Llamado de la Tierra
Siège de l'observateur accrédité : Cusco (Pérou)

¹ 782,22 francs suisses ont été remboursés le 2 septembre 2013, conformément aux conditions convenues d'un commun accord concernant l'utilisation de la contribution versée par le Gouvernement australien.

² 16 158,98 francs suisses ont été remboursés le 8 janvier 2021 conformément aux conditions convenues d'un commun accord concernant l'utilisation de la contribution versée par le Gouvernement allemand.

³ Voir le document WIPO/GRTKF/IC/42/INF/4 daté du 7 février 2022.

⁴ Voir l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/40/INF/6 daté du 20 juin 2019.

Conformément à l'article 5.e) du règlement du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI⁵, les dépenses qui doivent être couvertes par le Fonds visent à permettre aux participants admis au bénéfice d'une assistance financière de voyager et d'assister physiquement aux séances.

Concernant la quarante et unième session, seuls les coordonnateurs de groupes ont été autorisés à assister physiquement à la session en raison de la pandémie de COVID-19⁶.

Concernant la quarante-deuxième session, en raison de la pandémie de COVID-19 qui entraîne des restrictions de voyages et des mesures particulières, le Fonds n'est pas en mesure d'accorder une assistance financière aux deux demandeurs recommandés⁷.

S'agissant de la mise en œuvre de la recommandation de financement faite par le Conseil consultatif du Fonds à propos des deux demandeurs recommandés, le Secrétariat croit comprendre que la recommandation que le Conseil du Fonds a adoptée à ce moment-là a implicitement été prise en vue de la première des prochaines sessions du comité à laquelle les demandeurs recommandés seraient autorisés, en tant qu'observateurs, à participer physiquement, et à laquelle ils pourraient se rendre en personne compte tenu des restrictions de voyage et des mesures mises en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Compte tenu du fait que les deux conditions sont remplies en ce qui concerne la quarante-troisième session du comité, les deux candidats recommandés bénéficieront d'un financement, conformément aux règles du Fonds et en attendant la disponibilité des fonds, en vue de la quarante-troisième session.

Montant versé en vue de la quarante-deuxième session du comité :

Aucun versement.

Engagements en vue de la quarante-troisième session du comité :

M. Ndiaga SALL 2851,15 francs suisses

M. Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO 4116 francs suisses

Liste des personnes ayant demandé une assistance en vue de leur adhésion à la quarante-quatrième session du comité (par ordre alphabétique)

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA

Nationalité : Mali

Adresse postale : Tombouctou (Mali)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : ADJMOR

Siège de l'observateur accrédité : Tombouctou (Mali)

M. Agoussou Marcellin AIGBE

Nationalité : Bénin

Adresse postale : Cotonou (Bénin)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Jeunesse Sans Frontières Bénin

Siège de l'observateur accrédité : Cotonou (Bénin)

⁵ Annexe du document WO/GA/32/6, modifiée ultérieurement par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session en septembre 2010. Le règlement figure également dans l'annexe I du document WIPO/GRTKF/IC/41/3.

⁶ Voir le document WIPO/GRTKF/IC/41/3 daté du 13 juillet 2021.

⁷ Voir le document WIPO/GRTKF/IC/42/3 daté du 7 février 2022.

M. Nelson DE LEÓN KANTULE

Nationalité : Panama

Adresse postale : Panama

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Asociación Kunas Unidos por Napguana/Association of Kunas United for Mother Earth (KUNA)

Siège de l'observateur accrédité : Corregimiento Vista Alegre, Arraijan (Panama)

M. Vainqueur KALAFULA LUSU-YULULU

Nationalité : République démocratique du Congo

Adresse postale : Cyanguu, Rwanda

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Regroupement des Mamans de Kamituga (REMAK)

Siège de l'observateur accrédité : Kamituga (Rwanda)

Mme June LORENZO

Nationalité : États-Unis d'Amérique

Adresse postale : Pagate (New Mexico) (États-Unis d'Amérique)

Nom de l'observateur accrédité : Conseil international des traités indiens

Siège de l'observateur accrédité : San Francisco (Californie) (États-Unis d'Amérique)

M. Jafarou MALAM KOSSAO

Nationalité : Niger

Adresse postale : Niamey (Niger)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : Bal'lame

Siège de l'observateur accrédité : Niamey (Niger)

M. Fidèle MBILIZI MUTIMANWA

Nationalité : République démocratique du Congo

Adresse postale : Goma, République démocratique du Congo

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Ligue nationale des Associations autochtones pygmées du Congo

Siège de l'observateur accrédité : Goma, République démocratique du Congo

M. Musa Usman NDAMBA

Nationalité : Cameroun

Adresse postale : Bamenda (Cameroun)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Mbororo Social Cultural Development Association (MBOSCUDA)

Siège de l'observateur accrédité : Yaoundé (Cameroun)

Mme Jennifer TAULI CORPUZ

Nationalité : Philippines

Adresse postale : Quezon City (Philippines)

Nom de l'observateur accrédité : Fondation Tebtebba-Centre International des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation en matière de politiques

Siège de l'observateur accrédité : Baguio (Philippines)

Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]